

## 70. Promouvoir la bientraitance / prévenir les risques de maltraitance institutionnelle

### RUBRIQUE

APPROCHES, PRATIQUES ET MÉTHODOLOGIES DU TRAVAIL SOCIAL

### PRÉ-REQUIS

Professionnels en fonction de direction, d'encadrement ou d'accompagnement d'utilisateurs des secteurs social et médico-social

### Description

Les pouvoirs publics, les médias, les associations d'utilisateurs et de parents d'utilisateurs, les professionnels se mobilisent fortement depuis quelques années pour lutter contre les risques de maltraitance parfois active, souvent passive dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant et accompagnant par mission des personnes fragiles et vulnérables. Cette préoccupation devenue centrale conduit à promouvoir l'amélioration continue des prestations et des services déployés ainsi que la sécurité des personnes pour garantir la bientraitance des personnes accueillies et/ou accompagnées.

### Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'appropriation du concept de bientraitance
- Évaluer ses pratiques professionnelles en matière de bientraitance et mettre en place les améliorations nécessaires
- Maîtriser la réglementation relative à la prévention de la maltraitance
- Repérer et analyser les différents facteurs de risques de maltraitance, liés aux utilisateurs, aux professionnels et au fonctionnement institutionnel.

### Contenus

- **Approche critique des notions de bientraitance et de maltraitance** ; distinction entre maltraitance institutionnelle et violence
- **Rappel de la législation civile et pénale**
- **Les 2 recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM**
- **Le rôle et la responsabilité de la direction et de l'encadrement** dans le soutien aux professionnels dans leurs pratiques de bientraitance et dans la prévention primaire et la prévention secondaire des risques ou des faits de maltraitance
- **Mener un diagnostic des pratiques** en matière de bientraitance et des risques de maltraitance
- **Elaboration des axes d'amélioration** des pratiques de bientraitance
- **Les actions de prévention primaire** des risques de maltraitance
- **Les protocoles : de signalement des événements indésirables, de traitement des faits de maltraitance et de prévention de leur récurrence.**

## Modalités pédagogiques

- Apports juridiques, théoriques et méthodologiques du formateur
- Partage de ses expériences de consultant accompagnant divers ESMS sur cette thématique avec celles des stagiaires
- Diaporama et remise de documents de référence
- Evaluation individuelle des acquis de la formation (questionnaire).

### Lieu et calendrier

En intra (calendrier à déterminer)

### Coût

Nous consulter

### Durée

14 heures - 2 jours

### Intervenant

Eric SAMSON -  
Formateur-  
Consultant